

PIECES A FOURNIR POUR LE CONTRAT DE SEJOUR EN EHPAD

Afin d'établir votre contrat en EHPAD il est nécessaire de nous fournir les pièces suivantes :

- Copie de la pièce d'identité (Carte Nationale d'Identité ou passeport)
- Carte vitale
- Copie du livret de famille
- Attestation de sécurité sociale
- Copie de la carte de mutuelle
- Copie du jugement de tutelle, curatelle ou sauvegarde de justice ou toute information sur une démarche de protection en cours
- Notification de l'APA (si elle a été déjà mise en place)
- Engagement solidaire de caution
- Attestation de l'assurance dommages aux biens et objets personnels
- Eventuelles volontés du résident sous pli cacheté
- Contrat d'obsèques s'il existe
- Photo d'identité

